

Règlements du concours

1. La personne qui soumet une personne doit donner les coordonnées (nom, numéro de téléphone et courriel) de la personne qui pense vendre sa propriété dans la prochaine année et qui réside dans la région de Québec ou Lévis
2. Une même personne ne peut pas être nommée par deux personnes
3. Les coordonnées doivent être reçues entre le 27 mars 2023 et le 27 avril 2023 à 23h59
4. La personne doit être âgé de 18 ans au moment du concours et doit résider au Québec
5. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler
6. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours
7. La personne qui transmet les coordonnées peut transmettre ses propres coordonnées si elle a l'intention de mettre en vente une propriété dans la prochaine année
8. Chaque personne mentionnée à l'Équipe Étienne Lessard sera contactée afin de discuter de l'éventuel projet de vente
9. L'annonce du gagnant sera faite par tirage au sort en direct sur les ondes de WKND 91,9 (à la station de Québec) dans l'émission du matin du 27 avril 2023 (heure à déterminer)
10. L'Équipe Étienne Lessard prendra contact avec le gagnant afin de lui remettre son prix de 2500\$